

## Quitter la coopérative Ouvaton

Si, pour une raison ou une autre, vous n'avez plus accès à votre panel, vous pouvez effectuer la démarche par courrier ou courriel :

Si vous décidez de faire don de votre part sociale, il vous faut envoyer le message ci-dessous à l'équipe d'administration (compta@listes.ouvaton.coop) :

*panel : xxxxxxx*

*Titulaire du panel xxxxxxx, je vous informe de ma décision de fermer ce compte.*

*J'ai bien noté qu'à compter de maintenant il ne sera plus possible de récupérer quoique ce soit sur ce panel.*

*Je fais don de ma part sociale à Ouvaton.*

---

Si vous décidez de demander le remboursement de votre part sociale, envoyez simplement un courrier postal à notre adresse de correspondance (voir sur <http://ouvaton.coop>) :

Dans votre courrier, indiquez bien

- vos coordonnées postales
- votre numéro de sociétaire
- le nom du panel dont vous demandez la fermeture, en précisant :

*Je demande la fermeture du panel xxx (n° de sociétaire yyy), et je quitte la coopérative Ouvaton.*

*Je demande le remboursement de ma part sociale.*

*J'ai bien noté que je ne serai remboursé qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura voté la valeur de la part sociale.*

Donnez une adresse postale qui sera valable pendant plus d'un an. Si vous quittez la coopérative en janvier 2008, la valeur de la part sera fixée à l'AG 2009... entre mai et juin... remboursée après les vacances d'été.

---

Dans quelques cas, vous pourrez être amené à demander à rester sociétaire (sans panel). Il vous faut alors envoyer un courrier ou un courriel disant :

*Titulaire du panel xxxxxxx, je vous informe de ma décision de fermer ce compte. J'ai fait le ménage et j'ai bien noté qu'à compter de maintenant il ne sera plus possible de récupérer quoique ce soit sur ce panel.*

*Bien que je demande la fermeture de ce panel, je désire rester sociétaire d'Ouvaton et conserve donc ma part sociale.*